

FICHE DESCRIPTIVE

CEYLIANNE JANVIER 2010

▶ À SOUSCRIRE ENTRE LE 8 JANVIER ET LE 25 JANVIER 2010 (8 HEURES)

Une formule de 8 ans pour participer à la hausse moyenne des marchés via l'Indice de Stratégie Index Euro Actions.

CEYLIANNE JANVIER 2010 est une obligation émise par Crédit Agricole S.A.

Elle est proposée notamment comme support en unités de compte dans les contrats d'assurance vie de PREDICA.

L'horizon d'investissement conseillé est de 8 ans et 55 jours. Le titre est garanti en capital uniquement s'il est conservé jusqu'à l'échéance soit le 23 mars 2018 (hors risque de défaut de l'Émetteur).

Profitez du potentiel de croissance des marchés européens...

Avec **CEYLIANNE JANVIER 2010**, vous investissez dans une obligation dont la performance sera liée à l'évolution d'un Indice de Stratégie :

- ▶ L'Indice de Stratégie Index Euro Actions ⁽¹⁾, créé par CALYON (le « Promoteur de l'Indice ») et calculé par STOXX Limited (« l'Agent de Publication »), vise à suivre, sur le long terme, l'indice de référence Dow Jones EURO STOXX 50[®] ⁽²⁾ en atténuant à court terme les variations brutales de celui-ci, grâce à une allocation ajustée automatiquement entre l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 et un placement monétaire au jour le jour. Cette allocation algorithmique, non discrétionnaire, a pour objectif de permettre à l'Indice de Stratégie Index Euro Actions de bénéficier des hausses régulières de marché détectées en investissant à 100 % dans l'indice Dow Jones EURO STOXX 50, et de se protéger dans les configurations marchés dans lesquelles une tendance baissière et volatile a été détectée par l'algorithme en réduisant son exposition à l'indice Dow Jones EURO STOXX 50.

...grâce à un double calcul de performance...

À l'échéance des 8 ans et 55 jours, soit le 23 mars 2018, la performance de **CEYLIANNE JANVIER 2010** (hors défaut de l'Émetteur et hors frais liés au contrat d'assurance vie) est déterminée automatiquement en vous faisant bénéficier de la plus favorable des formules suivantes :

- ▶ La somme de coupons attribués comme suit :
 - 6 %* acquis la 1^{ère} et la 2^e année payés à l'échéance quelles que soient les conditions de marché,
 - à partir de la 3^e année, chaque année, si l'évolution de l'Indice de Stratégie Index Euro Actions est positive ou nulle par rapport à sa valeur initiale du 27 janvier 2010, le coupon payé à l'échéance sera égal à 6 %*, sinon à zéro.
- * Ainsi à l'échéance des 8 ans et 55 jours, le support vous assure un remboursement minimum de 112 % soit un taux brut annualisé ⁽³⁾ minimum de 1,40 %, sauf en cas de défaut de l'Émetteur tel que défini dans les facteurs de risque ci-après.
Pour un contrat d'assurance vie dont les frais d'assurance sont par exemple de 1 %, le taux de rendement net annualisé ⁽⁴⁾ minimum correspondant sera de 0,38 %.*

Ou

- ▶ 115 % de la Performance Moyenne Floorée de l'Indice de Stratégie Index Euro Actions, si, à l'issue des 8 ans et 55 jours, ce résultat est supérieur aux coupons cumulés.

Comment est calculée la Performance Moyenne Floorée ?

Chaque semestre pendant la durée de l'obligation, la progression de l'Indice de Stratégie est calculée par rapport à sa valeur initiale du 27 janvier 2010.

La Performance Moyenne Floorée est la moyenne des 16 progressions positives ou nulles telles que définies ci-dessus, sachant que si le calcul d'une progression donne un chiffre négatif, ce chiffre est ramené à zéro.

À l'échéance, si 115 % de la moyenne des évolutions semestrielles retenues est supérieure à la somme des coupons de la 1^{ère} formule, c'est la 2^e formule qui sera retenue.

Pour les 2 formules, la valeur semestrielle de l'indice retenue pour les calculs est la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice constatés chaque jour de Bourse compris dans une période d'Observation de quelques jours (voir le résumé du prospectus pour la définition précise de ces périodes).

... en toute sécurité ⁽⁵⁾ si vous conservez vos parts jusqu'à l'échéance !

Vous investissez sans craindre les aléas de la Bourse et protégez votre capital investi grâce à **CEYLIANNE JANVIER 2010** si vous conservez l'obligation jusqu'à son échéance.

À l'échéance de l'obligation, vous récupérez au minimum, et quelles que soient les conditions de marché, un remboursement minimum de 112 %, les coupons annuels des 2 premières années étant de 6 %. Soit un taux brut annualisé minimum de 1,40 %.

Vous profitez ainsi des perspectives de performance des marchés boursiers via l'Indice de Stratégie Index Euro Actions sans risque de pertes, si vous conservez vos obligations jusqu'à l'échéance.

Avantages et inconvénients de la formule pour l'investisseur

Avantages

- ▶ L'investisseur bénéficie à l'échéance d'un remboursement, au moins égal à la valeur nominale de l'obligation (sauf défaut de l'Émetteur).
- ▶ Deux types de performance sont calculés : à l'échéance, l'investisseur bénéficie de la meilleure des deux.
- ▶ À l'échéance, l'investisseur est assuré d'obtenir un remboursement minimum de 112 %, soit un rendement annuel brut de 1,40 %.
- ▶ L'utilisation de moyennes dans le calcul de la Performance Moyenne Floorée amortit l'impact de la baisse de l'Indice de Stratégie.
- ▶ À partir de la 3^e année, il suffit que la performance de l'Indice de Stratégie calculée chaque année depuis la Date d'Évaluation Initiale, soit supérieure ou égale à zéro pour que la performance fixe annuelle brute de 6 % soit acquise.

Inconvénients

- ▶ Pour bénéficier du remboursement à 100 % de la valeur nominale, l'investisseur doit conserver ses obligations jusqu'à l'échéance, soit le 23 mars 2018.
- ▶ L'utilisation de moyennes dans le calcul de la Performance Moyenne Floorée amortit l'impact de la hausse de l'Indice de Stratégie.
- ▶ L'investisseur ne reçoit pas les dividendes attachés aux valeurs composant l'Indice de Stratégie.
- ▶ À partir de la 3^e année, chaque année la performance fixe annuelle brute est nulle si l'Indice de Stratégie a baissé par rapport à son Cours de Référence Initial.
- ▶ Nous attirons l'attention des porteurs sur les potentielles difficultés qu'ils peuvent rencontrer en l'absence de liquidité s'ils souhaitent revendre leurs titres avant l'échéance.
- ▶ Le choix de l'Indice de Stratégie Index Euro Actions peut engendrer une contre performance par rapport au choix de l'indice de référence. En effet, l'algorithme peut conduire l'Indice de Stratégie à prendre une exposition forte sur le marché actions dans des tendances baissières et à se désensibiliser dans des tendances haussières.

Les informations sur l'Indice de Stratégie Index Euro Actions et ses valeurs, ainsi que les informations de l'indice de référence DJ EURO STOXX 50, peuvent être obtenues auprès de Stoxx Limited sur le site Internet www.stoxx.com ou par courriel adressé à customisedindices@stoxx.com, ou auprès de CALYON sur le site Internet www.equityderivatives.calyon.com (identifiant : Ceylianne).

L'indice de stratégie Index Euro Actions (« l'Indice ») est calculé par STOXX Limited à la demande de CALYON. Les produits financiers indexés sur l'Indice ne sont en aucune manière soutenus, approuvés, vendus ou promus par STOXX Limited, Zurich, Switzerland (« STOXX »). STOXX et son concédant Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'État du Delaware et sise à New York, n'ont aucune obligation légale envers les acheteurs des produits financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services indexés sur l'Indice.

Les investisseurs des produits financiers basés sur l'Indice sont conscients et acceptent que le calcul de l'Indice repose sur une grande quantité de données, fournies à STOXX par des sources tierces et qui doivent être traitées rapidement. Les résultats des calculs sont diffusés par l'infrastructure de tiers. En conséquence, le risque d'erreurs et de retards dans le calcul et la diffusion de l'Indice ne peut être totalement exclu, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les produits financiers indexés sur l'Indice.

Facteurs de risques

- ▶ Les Obligations sont construites dans la perspective d'un investissement jusqu'à la Date de Maturité soit le 23 mars 2018. Aussi, les titres vendus avant la date de remboursement normal par Crédit Agricole S.A., risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché, d'insuffisance de la demande sur le marché au moment de la vente ou d'insuffisance de liquidité, pouvant avoir un effet sur le prix non mesurable a priori.
- ▶ Risque Émetteur : l'Émetteur émet un grand nombre d'instruments financiers y compris les Obligations, sur une base globale et, à tout moment, les instruments financiers émis peuvent représenter un montant important. En achetant les Obligations, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'Émetteur et de nulle autre personne.

La certitude du remboursement des obligations dépend de la qualité de l'Émetteur. Ainsi, en cas de défaut de l'Émetteur, il y a un risque de perte en capital.

- ▶ L'Indice de Stratégie utilisé dans la formule est un indice élaboré par Calyon.
- ▶ En cas de survenance d'un évènement affectant l'Indice de Stratégie (par exemple une modification ou une suppression de l'indice) : l'obligation pourra être remboursée par anticipation par l'Émetteur Crédit Agricole S.A. à sa valeur de marché (risque en capital non mesurable a priori) comme le prospectus le prévoit.
- ▶ S'agissant d'une Obligation « zéro coupon », les intérêts seront versés à la date d'échéance soit le 23 mars 2018. Les intérêts ne sont pas versés annuellement et ne sont pas capitalisés.

Scénarios de rendement

Les exemples de scénarios théoriques ci-après sont exclusivement donnés à titre indicatif, afin de mieux comprendre le mécanisme de l'investissement proposé. Les modalités de calcul de la performance à l'échéance de l'obligation sont mentionnées dans le résumé du prospectus d'émission de l'obligation.

Ces scénarios ne constituent pas un indicateur des performances futures.

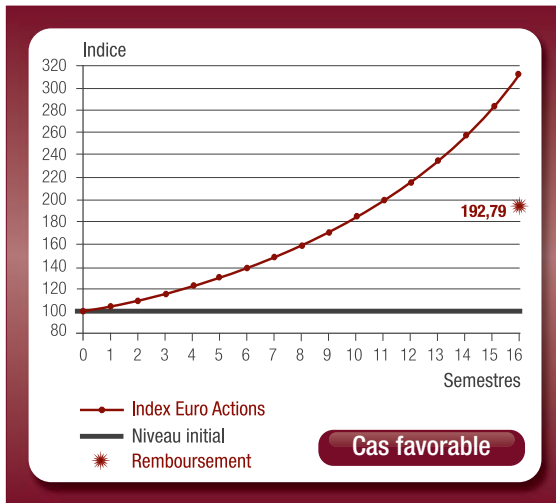
En effet, les performances passées de l'Indice de Stratégie Index Euro Actions (l'« Indice ») ne sont pas un indicateur fiable de ses performances futures. Il est impossible de prévoir si la valeur de l'Indice va augmenter ou va baisser pendant la vie des Obligations.

Les Coupons servent au calcul du prix de remboursement à la date de remboursement et ne sont pas versés chaque année au porteur de l'obligation.

▶ Scénario 1 : cas favorable

Taux de Participation à la Performance Moyenne Floorée 115 %.

Scénario favorable : tous les coupons optionnels sont acquis et la participation à la Performance Moyenne Floorée est supérieure au cumul des 8 coupons.



Pour un contrat d'assurance vie dont les frais d'assurance sont par exemple de 1 %, le taux de rendement net annualisé⁽⁶⁾ correspondant sera 7,30 % sur 8 ans.

Variation semestrielle de l'Indice de Stratégie	t	Indice de Stratégie	Performance de l'indice initial	Performance semestrielle Floorée	Coupon
	0	100	0,00 %	0,00 %	
5,00 %	1	105	5,00 %	5,00 %	
5,30 %	2	111	10,50 %	10,51 %	6 %
5,50 %	3	117	16,60 %	16,60 %	
5,80 %	4	123	23,40 %	23,35 %	6 %
6,10 %	5	131	30,90 %	30,85 %	
6,40 %	6	139	39,20 %	39,20 %	6 %
6,70 %	7	149	48,50 %	48,53 %	
7,00 %	8	159	59,00 %	58,98 %	6 %
7,40 %	9	171	70,70 %	70,72 %	
7,80 %	10	184	84,00 %	83,96 %	6 %
8,10 %	11	199	98,90 %	98,95 %	
8,60 %	12	216	116,00 %	115,96 %	6 %
9,00 %	13	235	135,40 %	135,35 %	
9,40 %	14	258	157,50 %	157,54 %	6 %
9,90 %	15	283	183,00 %	183,04 %	
10,40 %	16	312	212,50 %	212,46 %	6 %

Performance finale de l'indice : 212,46 %

Performance Moyenne Floorée ou PMF : 80,69 %

115 % de la PMF : 92,79 %

Somme coupons : 48,00 %

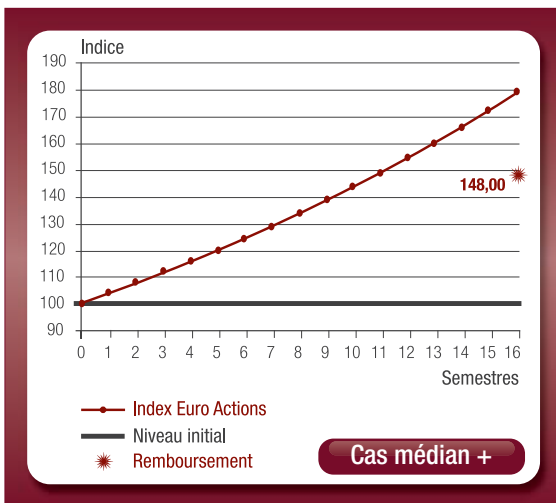
Remboursement de l'obligation : 192,79 %

Rendement brut actuariel⁽⁷⁾ : 8,38 %

▶ Scénario 2 : cas médian +

Taux de Participation à la Performance Moyenne Floorée 115 %.

Scénario médian + : tous les coupons optionnels sont acquis et la participation à la Performance Moyenne Floorée est inférieure au cumul des 8 coupons.



Pour un contrat d'assurance vie dont les frais d'assurance sont par exemple de 1 %, le taux de rendement net annualisé⁽⁶⁾ correspondant sera 3,88 % sur 8 ans.

Variation semestrielle de l'Indice de Stratégie	t	Indice de Stratégie	Performance de l'indice initial	Performance semestrielle Floorée	Coupon
	0	100	0,00 %	0,00 %	
3,70 %	1	104	3,70 %	3,70 %	
3,70 %	2	108	7,50 %	7,54 %	6 %
3,70 %	3	112	11,50 %	11,52 %	
3,70 %	4	116	15,60 %	15,64 %	6 %
3,70 %	5	120	19,90 %	19,92 %	
3,70 %	6	124	24,40 %	24,36 %	6 %
3,70 %	7	129	29,00 %	28,96 %	
3,70 %	8	134	33,70 %	33,73 %	6 %
3,70 %	9	139	38,70 %	38,68 %	
3,70 %	10	144	43,80 %	43,81 %	6 %
3,70 %	11	149	49,10 %	49,13 %	
3,70 %	12	155	54,60 %	54,65 %	6 %
3,70 %	13	160	60,40 %	60,37 %	
3,70 %	14	166	66,30 %	66,30 %	6 %
3,70 %	15	172	72,50 %	72,46 %	
3,70 %	16	179	78,80 %	78,84 %	6 %

Performance finale de l'indice : 78,84 %

Performance Moyenne Floorée ou PMF : 38,10 %

115 % de la PMF : 43,81 %

Somme coupons : 48,00 %

Remboursement de l'obligation : 148,00 %

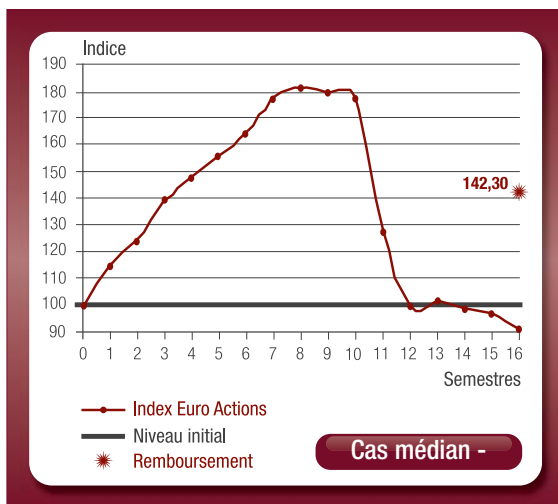
Rendement brut actuariel⁽⁷⁾ : 4,92 %

Scénarios de rendement (suite)

► Scénario 3 : cas médian -

Taux de Participation à la Performance Moyenne Floorée 115 %

Scénario médian - : 3 coupons optionnels sur 6 sont acquis et la participation à la Performance Moyenne Floorée est supérieure au cumul des 5 coupons acquis.



Pour un contrat d'assurance vie dont les frais d'assurance sont par exemple de 1 %, le taux de rendement net annualisé⁽⁶⁾ correspondant sera de 3,38 % sur 8 ans.

Variation semestrielle de l'Indice de Stratégie	t	Indice de Stratégie	Performance de l'indice initial	Performance semestrielle Floorée	Coupon
	0	100	0,00 %	0,00 %	
15 %	1	115	15,00 %	15,00 %	
8 %	2	124	24,20 %	24,20 %	6 %
12 %	3	139	39,10 %	39,10 %	6 %
6 %	4	147	47,50 %	47,45 %	6 %
6 %	5	156	56,30 %	56,30 %	
5 %	6	164	64,10 %	64,11 %	6 %
8 %	7	177	77,20 %	77,24 %	
2 %	8	181	80,80 %	80,79 %	6 %
-1 %	9	179	79,00 %	78,98 %	
-1 %	10	177	77,20 %	77,19 %	6 %
-28 %	11	128	27,60 %	27,58 %	
-22 %	12	100	-0,50 %	0,00 %	0 %
1 %	13	101	0,50 %	0,50 %	
-2 %	14	98	-1,50 %	0,00 %	0 %
-2 %	15	97	-3,50 %	0,00 %	
-6 %	16	91	-9,30 %	0,00 %	0 %

Performance finale de l'indice : -9,27 %

Performance Moyenne Floorée ou PMF : 36,78 %

115 % de la PMF : 42,30 %

Somme coupons : 30,00 %

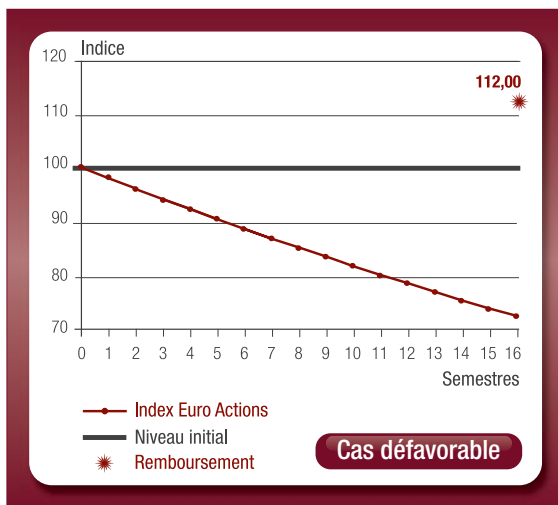
Remboursement de l'obligation : 142,30 %

Rendement brut actuariel⁽⁷⁾ : 4,42 %

► Scénario 4 : cas défavorable

Taux de Participation à la Performance Moyenne Floorée 115 %

Scénario défavorable : aucun coupon optionnel n'est acquis et la participation à la Performance Moyenne Floorée est inférieure au cumul des 2 coupons acquis.



Pour un contrat d'assurance vie dont les frais d'assurance sont par exemple de 1 %, le taux de rendement net annualisé⁽⁶⁾ correspondant sera de 0,38 %.

Variation semestrielle de l'Indice de Stratégie	t	Indice de Stratégie	Performance de l'indice initial	Performance semestrielle Floorée	Coupon
	0	100	0,00 %	0,00 %	
-2 %	1	98	-2,00 %	0,00 %	
-2 %	2	96	-4,00 %	0,00 %	6 %
-2 %	3	94	-5,90 %	0,00 %	
-2 %	4	92	-7,80 %	0,00 %	6 %
-2 %	5	90	-9,60 %	0,00 %	
-2 %	6	89	-11,40 %	0,00 %	0 %
-2 %	7	87	-13,20 %	0,00 %	
-2 %	8	85	-14,90 %	0,00 %	0 %
-2 %	9	83	-16,60 %	0,00 %	
-2 %	10	82	-18,30 %	0,00 %	0 %
-2 %	11	80	-19,90 %	0,00 %	
-2 %	12	78	-21,50 %	0,00 %	0 %
-2 %	13	77	-23,10 %	0,00 %	
-2 %	14	75	-24,60 %	0,00 %	0 %
-2 %	15	74	-26,10 %	0,00 %	
-2 %	16	72	-27,60 %	0,00 %	0 %

Performance finale de l'indice : -27,62 %

Performance Moyenne Floorée ou PMF : 0,00 %

115 % de la PMF : 0,00 %

Somme coupons : 12,00 %

Remboursement de l'obligation : 112,00 %

Rendement brut actuariel⁽⁷⁾ : 1,40 %

Caractéristiques de CEYLIANNE

- **Code ISIN** : FR0010839662
- **Classe d'actifs** : Obligation structurée
- **Zone géographique** : Zone euro
- **Durée de placement** : 8 ans et 55 jours
- **Échéance** : 23 mars 2018
- **Classification risque** : A
- **Période de souscription** : du 8 janvier au 25 janvier 2010 (8 heures)

(1) Cet indice est la propriété de Calyon.

(2) L'indice de référence DJ Euro STOXX 50 est à dividendes non réinvestis.

(3) Le taux brut annualisé est le taux brut annuel correspondant à la performance finale.

(4) Le rendement net annualisé est le rendement net équivalent au taux brut annualisé après prise en compte des frais d'assurance.

(5) Hors faillite ou défaut de l'Émetteur.

(6) Le rendement net annualisé est le rendement net équivalent au rendement brut actuariel après prise en compte des frais d'assurance.

(7) Le rendement brut actuariel est le rendement brut annuel correspondant à la performance finale.

Le prospectus de cette émission obligataire a été visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°10-003 en date du 06/01/2010.

L'Émetteur attire l'attention des porteurs sur la section facteurs de risque du prospectus visé par l'AMF et présentés en page 2 du prospectus.

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de : Crédit Agricole S.A. - Service des Publications, 91/93 boulevard Pasteur - 75015 Paris.

Il est disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org ou sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. : www.credit-agricole-sa.fr.



RESUME DU PROSPECTUS

Emission et Admission d'Obligations Crédit Agricole S.A. A COUPON ZERO et INDEXEES sur l'INDICE DE STRATÉGIE INDEX EURO ACTIONS d'un montant nominal de 1 150 000 000 euros susceptible d'être porté à un montant maximum de 1 400 000 000 euros janvier 2010 / mars 2018

Visa de l'Autorité des marchés financiers n°10-003 en date du 6 janvier 2010.
Code valeur FR0010839662

« Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire ».

A - CONTENU ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

1. Montant de l'émission obligataire

Le montant de l'émission est de 1 150 000 000 euros représenté par 11 500 000 obligations d'une valeur nominale de EUR 100 chacune (la valeur nominale par obligation, le « Nominal »).

Il est susceptible d'être porté à un montant maximum de 1 400 000 000 euros représenté par 14 000 000 obligations d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

2. Caractéristiques des titres émis : Les titres émis sont des titres de créance non complexes.

2.1. **Prix d'émission** : 100 %, soit EUR 100 par obligation payable en une seule fois à la date de règlement

2.2. **Période de souscription** : L'émission sera ouverte du 8 janvier 2010 au 25 janvier 2010 à 8 heures.

2.3. **Jouissance des Obligations** : 27 janvier 2010

2.4. **Date de règlement** : 27 janvier 2010

2.5 Taux nominal / Intérêt

Aucun intérêt ne sera versé annuellement.

S'agissant d'une Obligation « zéro coupon », les intérêts seront versés à la date d'échéance soit le 23 mars 2018.

La prime de remboursement offerte sur ces titres n'est pas déterminée à la date du visa mais le mode de calcul de cette prime est décrit ci-dessous.

Les intérêts cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par l'Emetteur.

Les intérêts seront prescrits dans un délai de 5 ans.

2.6. Amortissement, remboursement :

2.6.1 Amortissement normal :

a) Formule de remboursement

Sous réserve des dispositions des paragraphes 2.2.6.2.3 Evènements affectant l'Indice de Stratégie et 2.2.6.2.4 Cas de Perturbation Additionnel, les obligations seront remboursées par l'Emetteur en totalité le 23 Mars 2018 (la « Date d'Echéance ») ou le premier Jour Ouvré suivant si cette date n'est pas un Jour Ouvré, au prix de remboursement par Obligation (le « Montant de Remboursement ») déterminé par l'Agent de Calcul de l'Obligation.

Le Montant de Remboursement Final sera égal au Nominal augmenté du meilleur entre :

- le Nominal multiplié par 115 % de la Performance Moyenne Floorée (la « PMF »).
L'Agent de Calcul de l'Obligation observe, pour chaque jour de bourse de chaque Période d'Observation (déterminées ci-dessous au paragraphe b), les cours de clôture de l'indice de stratégie INDEX EURO ACTIONS (ci après l' « Indice de Stratégie » ou l' « Indice ») et calcule la moyenne arithmétique de ces cours de clôture observés dans la période d'observation.
L'Agent de Calcul de l'Obligation détermine ensuite la progression de l'Indice par rapport au cours de clôture de cet Indice constaté le 27 janvier 2010 (le Cours Initial).
Après avoir obtenu les 16 progressions, l'Agent de Calcul de l'Obligation calcule la Performance Moyenne Floorée, la « PMF » qui correspond à la moyenne de ces 16 progressions.
Si le calcul d'une Progression donne un chiffre négatif (en cas de baisse de l'indice), on retient zéro comme valeur de la Progression .
- le Nominal multiplié par la somme des huit performances fixes annuelles, ci après les « Coupons»:
 - o La performance fixe annuelle est égale à 6% la première année (soit du 27 janvier 2010 au 23 mars 2011) et 6% la deuxième année (soit du 24 mars 2011 au 23 mars 2012);
 - o A partir de la troisième année, si l'évolution de l'Indice de Stratégie mesurée chaque année par rapport à son Cours de Référence Initial, telle que définie ci après, est positive ou nulle, la performance fixe annuelle sera égale à 6% ; sinon elle sera égale à zéro ; le Cours de Référence Initial étant le cours de clôture de l'Indice de Stratégie à la Date d'Evaluation Initiale soit le 27 janvier 2010 et qui aura fait l'objet d'un avis publié sur le site de l'Emetteur www.credit-agricole-sa.fr et d'un communiqué de presse en date du 29 janvier 2010)
La somme des 8 performances fixes annuelles est donc au minimum égale à 12%, d'où un rendement annuel minimum de 1.40% * pour l'obligation (rendement annuel obtenu entre le 27/01/2010 et le 23/03/2018).

* Hors fiscalité applicable

b) Les Périodes d'Observation

t	Période d'Observation _t	i
1	Du 27 août 2010 inclus au 16 septembre 2010 inclus	
2	Du 25 février 2011 inclus au 17 mars 2011 inclus	1
3	Du 26 août 2011 inclus au 15 septembre 2011 inclus	
4	Du 24 février 2012 inclus au 15 mars 2012 inclus	2
5	Du 31 août 2012 inclus au 20 septembre 2012 inclus	
6	Du 22 février 2013 inclus au 14 mars 2013 inclus	3
7	Du 30 août 2013 inclus au 19 septembre 2013 inclus	
8	Du 28 février 2014 inclus au 20 mars 2014 inclus	4
9	Du 29 août 2014 inclus au 18 septembre 2014 inclus	
10	Du 27 février 2015 inclus au 19 mars 2015 inclus	5
11	Du 28 août 2015 inclus au 17 septembre 2015 inclus	
12	Du 26 février 2016 inclus au 17 mars 2016 inclus	6
13	Du 26 août 2016 inclus au 15 septembre 2016 inclus	
14	Du 24 février 2017 inclus au 16 mars 2017 inclus	7
15	Du 25 août 2017 inclus au 14 septembre 2017 inclus	
16	Du 23 février 2018 inclus au 15 mars 2018 inclus	8

c) Date de Remboursement : Convention de Jour Ouvré :

Si la Date de Remboursement tombe un jour qui n'est pas un Jour Ouvré, elle sera repoussée au Jour Ouvré suivant.

d) Le capital sera prescrit dans un délai de 5 ans à compter de la mise en remboursement

2.6.2 Amortissement anticipé :*- Par rachats en bourse, offres publiques d'achat ou d'échange*

Crédit Agricole S.A. se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé des obligations soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées.

L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation sera transmise annuellement à Euronext Paris SA pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Emetteur.

- Par remboursements

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. s'interdit de procéder (sous réserve des dispositions des paragraphes 2.2.6.2.3- Evénements affectant l'Indice de Stratégie ou suppression de cet indice et 2.2.6.2.4 Cas de Perturbation Additionnel) à un remboursement anticipé pendant la durée de l'emprunt.

2.7. **Durée de l'émission** : 8 ans et 55 jours.

2.8. **Rang de créance** :

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce, au bénéfice d'autres obligations, sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Emetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.9 **Garantie** : Cette émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.10. **Notation** : Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.11. **Mode de représentation des porteurs de titres**

Les porteurs d'obligations sont groupés en une masse (la Masse) jouissant de la personnalité civile.

Le représentant titulaire est :

Monsieur Philippe de LAMARZELLE

Demeurant : COUPLEHAUT – 61560 COURGEOUST

La rémunération du représentant titulaire de la Masse, prise en charge par l'Emetteur, est de 300 euros par an; elle sera payable le 27 janvier de chaque année et pour la première fois le 27 janvier 2011.

Le représentant suppléant est :

Monsieur Stéphane MONNIN

Demeurant : 3, rue du Sommet des Alpes – 75015 PARIS

2.12. Service Financier

Le service financier de l'emprunt centralisé par CACEIS Corporate Trust mandaté par l'Emetteur, sera assuré par les intermédiaires teneurs de compte et le service des obligations (transfert, conversion) est assuré par CACEIS Corporate Trust mandaté par l'Emetteur.

2.13. Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige

L'emprunt est soumis au droit français.
Les tribunaux compétents, en cas de litige, sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse.

2.14. But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à pourvoir aux besoins de liquidité de Crédit Agricole S.A. aux fins de financer son activité.

B - ORGANISATION ET ACTIVITE DE L'EMETTEUR

Dénomination sociale : Crédit Agricole S.A.

Secteur d'activité : Banque.

Nationalité : Société anonyme de droit français.

Capital social :

Depuis le 23 juin 2009, date de paiement du dividende 2008 le capital social est de 6 958 739 811 euros, divisé en 2 319 579 937 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Au 30 juin 2009, les Caisses régionales en détiennent 55,16 % via la SAS Rue La Boétie et les salariés 4,69 % au travers de FCPE et PEE. A la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucun autre actionnaire que la SAS Rue La Boétie détenant 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote.

Aperçu des activités :

L'activité de Crédit Agricole S.A. se répartit en 6 pôles métiers (Banque de proximité en France – Caisses régionales ; Banque de proximité en France – LCL ; Banque de détail à l'international ; Services financiers spécialisés ; Gestion d'actifs, assurances et banque privée ; Banque de financement et d'investissement) auxquels s'ajoute le pôle Compte propre et divers.

Informations financières sélectionnées

Données consolidées du groupe Crédit Agricole S.A. :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009	30/09/2009 non audité
ACTIVITE				
Total du bilan	1 414 223	1 653 220	1 605 364	1 602 500
Prêts et créances sur la clientèle	302 444	349 037	356 756	nc
Dettes envers la clientèle	387 253	421 411	472 533	nc
Capitaux propres totaux	46 474	47 336	49 620	51 000
Capitaux propres part du Groupe	40 691	41 731	43 707	45 000

Au 30 septembre 2009, les capitaux propres part du Groupe du groupe Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 45,0 milliards d'euros (41,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

Le ratio de solvabilité *Tier 1* s'établit à 9,7 % au 30 septembre 2009. Il s'établissait à 8,6 % au 31 décembre 2008 et à 9,1 % avec des emplois pondérés Bâle II non floorés.

Crédit Agricole S.A. dispose en outre d'une situation de liquidité très saine.

Compte de résultat consolidé - résumé (en millions d'euros)	9 mois 2008	2008	1er semestre 2009	9 mois 2009
Produit net bancaire	11 358	15 956	8 620	13 448
Résultat brut d'exploitation	1 869	3 321	2 656	4 431
Résultat net part du Groupe	1 333	1 024	403	692

Contribution des métiers au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. :

(en millions d'euros)	9 mois 2008	2008	1er semestre 2009	9 mois 2009
Banque de proximité en France - Caisses régionales	478	581	335	557
Banque de proximité en France - LCL	496	691	293	433
Banque de détail à l'international	252	(420)	(71)	(488)
Services financiers spécialisés	361	460	194	307
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	1 122	1 392	612	1 068
Banque de financement et d'investissement	(1 877)	(1 924)	(104)	(203)
Compte propre et divers	501	244	(856)	(982)
TOTAL	1 333	1 024	403	692

Evolution récente de la situation financière et perspective :

Crédit Agricole S.A. dégage un résultat net part du Groupe de 692 millions d'euros sur les 9 premiers mois de 2009 dont 289 millions d'euros au troisième trimestre. Ces résultats solides confirment la force du modèle mis en place par le Groupe début 2008

Sur 9 mois, le produit net bancaire atteint 13 448 millions d'euros, en hausse de 18,4 %. Cette progression provient notamment de la très bonne performance opérationnelle des Caisses régionales dont le produit net bancaire clientèle progresse de 7,7 %.

Par ailleurs, dans un contexte de crise, Crédit Agricole S.A. contrôle strictement les charges dans toutes les entités ; elles baissent ainsi de 5,0%. Le coût du risque atteint 3,4 milliards d'euros (x 2,2). Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à 692 millions d'euros.

Résumé des principaux facteurs de risques propres à la Société et son activité :

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque décrits aux pages 126 à 184 et les notes 1, 3 et 8 de l'annexe aux états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2008 figurant aux pages 231, 256 et 306 du document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2009 (n° D.09-0163) ; les facteurs de risque décrits aux pages 108 à 131 et les notes 1 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés de la Société au 30 juin 2009 figurant aux pages 142 et 181 de l'actualisation A.03 du document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 1er septembre 2009 (n° D.09-0163-A.03) ; et les facteurs de risque décrits à la page 64 de l'actualisation A.04 du document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 novembre 2009 (n° D.09-0163-A.04), et notamment les facteurs de risque suivants :

- Risque de crédit (incluant le risque pays),
- Risques de marché,
- Risques liés au secteur de l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis,
- Risques liés à la gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, de change, de liquidité et de financement),
- Risques du secteur de l'assurance,
- Risques opérationnels,
- Risques juridiques,
- Risques de non-conformité.

Renseignements complémentaires

Des compléments d'information sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2009 sous le numéro D.09-0163, dans les actualisations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2009 sous le numéro D.09-0163-A01, le 25 mai 2009 sous le numéro D.09-0163-A02, le 1^{er} septembre 2009 sous le numéro D.09-0163-A03, le 16 novembre 2009 sous le numéro D.09-0163-A04.

C - RESUME DES FACTEURS DE RISQUE

Certains facteurs peuvent affecter l'aptitude de l'Emetteur à respecter ses engagements relatifs aux Obligations. Ces facteurs sont repris en page 2 du présent prospectus sous la dénomination « Facteurs de risque » et précisent (i) certains facteurs pouvant affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations au titre des Obligations, (ii) certains Facteurs de risque liés aux Obligations et (iii) des risques de marché et des risques *relatifs à l'Indice de Stratégie INDEX EURO ACTION*. Les Obligations sont indexées sur cet *Indice dont les performances passées ne sont pas un indicateur fiable de ses performances futures*. Il est impossible de prévoir si la valeur de l'Indice va augmenter ou va baisser pendant la vie des Obligations.

Ainsi l'attention des investisseurs est attirée notamment sur (1) la qualité de crédit de l'Emetteur et sur le fait qu'une baisse de notation de l'Emetteur pourrait affecter la valeur de marché des Obligations, (2) les particularités liées à ces Obligations.

Les investisseurs devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisantes de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les Obligations.

Il existe un marché secondaire pour les Obligations mais il se peut qu'il ne soit pas très liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. C'est dans ce contexte que l'Emetteur a signé un contrat d'animation de marché avec CALYON sur ces titres.

D – RISQUES PARTICULIERS

Les Obligations sont construites dans la perspective d'un investissement jusqu'à la Date de Maturité soit le 23 mars 2018.

Aussi, les titres vendus avant la date de remboursement normal par Crédit Agricole S.A risquent d'enregistrer une moins-value par rapport au prix d'acquisition, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions de marché, d'insuffisance de la demande sur le marché au moment de la vente ou d'insuffisance de liquidité pouvant avoir un effet sur le prix non mesurable a priori.